O

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **69 (1981)**

Heft [4]

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-284362

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

MATERNITÉ: Un privilège, une réalité, une idéalisation et un scandale.
Privilège féminin inaliénable, celui de donner la vie.



Réalité quotidienne, d'amour, de biberons et de couches.
Idéalisation — ô combien culpabilisante — pour celles qui ne peuvent ou ne veulent pas faire seulement «le plus beau métier du monde.»
Scandale d'une assurance-maternité qui — on est bien loin de l'idéalisation — assimile le fait de donner la vie à une simple maladie.

MÉNAGE: «1. Ensemble de soins matériels, de travaux d'entretien et de propreté dans un intérieur. 2. Vie en commun d'un couple.» *(Petit Robert).* Un seul mot pour deux notions, dont il faut conclure que «faire du ménage, c'est l'affaire du ménage»: parole de dictionnaire.

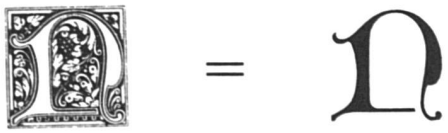


MÈRES CHEFS DE FAMILLE: Mères célibataires, divorcées ou veuves qui détiennent l'autorité parentale. Dans plusieurs endroits de Suisse, elles se sont regroupées en associations, nouveau type de féminisme centré sur l'entraide, pratique et morale, de leurs membres, et la lutte contre les discriminations spécifiques dont elles sont l'objet.

MESSAGE DU CONSEIL FÉDÉRAL du 14 novembre 1979 sur l'initiative «droits égaux». Document intéressant et objectif, qui justifie fort bien l'initiative, même s'il propose un texte différent pour l'alinéa 2 de l'article 4 de la Constitution fédérale: celui du projet de révision totale de la Constitution fédérale, qui avait lui-même été inspiré par le projet de l'initiative.

MISOGYNIE: Nom féminin typiquement masculin puisqu'il désigne le mépris des femmes, et que celles-ci, en revanche, n'ont jamais songé à s'inventer un mot pour mépriser les hommes.

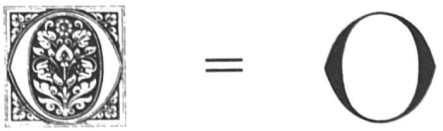
MIXITÉ: Caractère de ce qui comprend les deux sexes. Exemple: la mixité des cours de cuisine, de couture, d'économie ménagère, de travaux manuels. La mixité dans l'ensemble des branches enseignées à l'école est une des conditions *sine qua non* de l'égalité future entre les hommes et les femmes dans le travail et dans la famille.



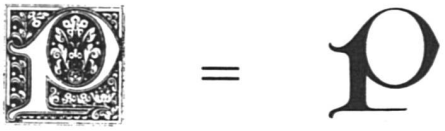
NATIONALITÉ: La Suissesse qui, épousant un étranger, veut garder sa nationalité et son droit de cité, doit le déclarer avant son mariage. Elle ne peut transmettre sa nationalité à ses enfants que si elle est née Suisse et habite la Suisse au moment de la naissance.

NOM: Dans le nouveau droit matrimonial, la femme pourra-t-elle garder son nom?





ONU: La Charte, adoptée en 1945, fait de l'égalité des droits entre hommes et femmes l'un des points du programme de l'ONU. Ainsi, dès ses débuts, et sous l'impulsion de sa Commission de la Condition de la Femme, l'ONU s'attache à promouvoir le principe de l'égalité et à éliminer les discriminations de droit et de fait, soit par la voie de l'action législative (conventions, par exemple, sur l'égalité de salaires ou l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes), soit par des programmes de développement socio-économiques au bénéfice des femmes: santé, alphabétisation, formation professionnelle, etc. L'effort de l'ONU a déjà eu des répercussions favorables pour les femmes en Suisse, et cela bien que la Suisse ne soit pas membre de l'ONU.



PARTENAIRES: L'homme et la femme collaborent dans l'égalité, partagent tâches, responsabilités et décisions, non selon une conception stéréotypée et aujourd'hui désuète des rôles, mais de façon à assurer la marche harmonieuse du couple, l'éducation des enfants et l'épanouissement personnel de chaque membre de la famille.







PARTIS POLITIQUES: Lors des débats aux Chambres fédérales sur l'initiative et le contreprojet, les quatre grands partis représentés au Conseil fédéral se sont prononcés pour l'égalité des droits entre hommes et femmes à une très grande majorité soit:
Démocrate-chrétien: OUI;
Radical: OUI;
Socialiste: OUI;
Union démocratique du centre: OUI.
Tous les autres partis, dans leur majorité, se sont également prononcés positivement. Les quelques opposants ont dirigé principalement leurs critiques sur l'égalité de salaire et ses conséquences juridiques.

PATERNALISME: «Le paternalisme est un despotisme affectueux qui consiste à déclarer bon pour la femme ce qui sert les intérêts masculins, et qui permet d'exploiter l'autre en gardant bonne conscience.» *(Françoise Parturier)*